

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2017

\*\*\*\*\*

Convocations adressées le 2 mai 2017

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- *Convention urbanisme*
- *Achat d'un désherbeur*
- *Travaux de voirie : Rue des Fossés et Chemin de Tonnerre*
- *Sécurisation traversée de Marolles : Feu tricolore*
- *Infos et questions diverses*

*L'an deux mil dix-sept et le mardi neuf mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures trente minutes, sous la présidence de M. Alain LIEUTIER, Maire.*

Etaient présents : Mme Martine DEFAIX, M. Vincent ROSALIE, Adjoint  
Mmes Colette FOLLET, Joëlle LORPHELIN, Arlette THUBET ;  
Mrs Francis BLOT, Bernard DEFAIX, Jean-Louis DROCHE, Francis GERBEAU,  
Guy DAUVISSAT

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire de séance : Mme Martine DEFAIX



### CONVENTION URBANISME :

*Visa Préfecture le :*

*Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Commune ne bénéficiera plus de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanismes (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire..).*

*Le Conseil Municipal accepte et décide de déléguer l'instruction des actes d'urbanismes au Conseil Départemental à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour un coût financier de 2€ par habitant auquel s'ajoute 100.- € par demande de Permis de Construire, 70.- € pour les déclarations préalables, 40.- € pour les certificats d'urbanismes.*

### ACHAT D'UN DESHERBEUR

*Visa Préfecture le :*

*Le Maire rappelle que suite à la démonstration du désherbeur en avril dernier, l'entreprise FENARD nous a fait une proposition d'un désherbeur d'un montant de 3 070.- € HT soit 3 684.-€ TTC. Le Conseil Municipal accepte d'acquérir le désherbeur et décide de réaliser une décision modificative du budget principal 2017 en ajoutant la somme 3 700.- € au programme : matériel technique.*

### TRAVAUX DE VOIRIE : Rue des Fossés et Chemin de Tonnerre

*Visa Préfecture le :*

*Travaux rue des Fossés : Le Maire présente le devis de l'entreprise GILLET pour un montant de 11 787.70 € HT soit 14 145.24 € TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise GILLET.*

*Travaux Chemin de Tonnerre : Le Maire présente le devis de l'entreprise GILLET pour un montant de 12 566.80 € HT, soit 15 080.16 € TTC. Le Conseil Municipal souhaite que le devis soit modifié.*

### SECURISATION TRAVERSEE DE MAROLLES : FEU TRICOLORE

*Visa Préfecture le :*

*Le Maire présente à l'Assemblée la proposition du Syndicat d'Electrification de l'Aube concernant le projet d'installation de 2 feux tricolores au niveau de l'abri bus route de Charrey. Le coût de l'opération s'élève à 26 124.- € TTC. Le Syndicat financerait 50 % du montant HT et la totalité de la TVA soit la participation pour Commune de Marolles s'élève à 10 885.- €.*

## **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

Visa Préfecture le :

❖ **Création d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Othe-Armance** : Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social de son territoire, afin de promouvoir un modèle de développement durable et d'en améliorer la compétitivité, l'attraction et la cohésion. Le Conseil Municipal accepte la création d'une PETR au sein de l'EPCI.

Visa Préfecture le :

❖ **Vente de bois** : Le Maire présente la proposition de l'ONF pour la vente de pins sylvestre soit environ 650 m<sup>3</sup> pour un prix d'un montant de 30 € le m<sup>3</sup>.

Visa Préfecture le :

❖ **Annulation facture eau** : Le Conseil Municipal décide d'annuler la somme de 106.23 € concernant des factures des années 2014 et 2015.

Séance levée à 22h00.

A Marolles sous Lignières, le 11 mai 2017

Le Maire,

Alain LIEUTIER